



Ce programme est financé par  
l'Union européenne



وزارة التشغيل والتكوين المهني  
Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle



Organisation  
internationale  
du Travail

## Note conceptuelle

### Atelier de présentation de la méthodologie de l'étude sur l'intégration de la migration de travail dans la politique nationale de formation professionnelle

VENDREDI 01 AVRIL 2022

#### I. Contexte

---

En Tunisie, plusieurs facteurs incitent les jeunes Tunisiens à émigrer, dont le manque d'emplois et de perspectives économiques, et le taux de chômage très élevé (18,4%<sup>1</sup> pour le troisième trimestre 2021 et 42,8%<sup>2</sup> chez les jeunes de 15 à 24 ans).

Les données des recensements de l'INS de 2004 et 2014 montrent que même si le flux des Tunisiens émigrés a diminué (passant de 76 474 à 65 927), la part de ceux qui partent pour travailler reste assez élevée (71,1% en 2004 et 73,4 % en 2014). Un léger accroissement de la part des femmes (15,37 % en 2004 contre 16,7 % en 2014) et une augmentation générale du niveau d'instruction et de qualification des emplois occupés<sup>3</sup> sont observés parallèlement au maintien de la migration historique vers l'Europe (essentiellement la France, l'Italie et l'Allemagne) et à une légère augmentation des flux de Tunisiens vers les pays arabes.

En 2014, la Tunisie a signé un accord de partenariat pour la mobilité avec l'UE et un certain nombre d'États membres de l'UE (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal, Royaume Uni et Suède). Entre autres objectifs, ce partenariat vise à améliorer les informations accessibles aux citoyens tunisiens qualifiés sur les possibilités d'emploi, d'éducation et de formation offertes dans l'UE, et aussi de faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et universitaires. Par ailleurs, il vise une meilleure intégration des ressortissants tunisiens en situation régulière dans l'UE et la mobilisation des communautés tunisiennes à l'étranger en faveur du développement de la Tunisie.

Le programme « Pour une approche globale de la gouvernance des migrations de main d'œuvre et de la mobilité des travailleurs en Afrique du Nord : THAMM » est un programme sous-régional qui couvre trois pays : l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Il est cofinancé par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Il vise à renforcer les mécanismes de protection des travailleurs migrants tout au long du cycle migratoire, en appuyant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies cohérentes et globales alignées sur les normes du travail et les droits de l'homme pertinents et fondées sur des données factuelles et fiables.

En outre, le programme THAMM vise à contribuer à la préparation, la mise en place ou l'amélioration de dispositifs de migration légale et de mobilité en collaboration avec les pays d'Afrique du Nord ciblés et les États membres de l'Union européenne, notamment l'Allemagne et la Belgique.

Il comprend quatre objectifs spécifiques (OS) pris en charge conjointement par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM);

---

<sup>1</sup>Source INS ; <http://www.ins.tn/statistiques/153>

<sup>2</sup> Source INS ; <http://ins.tn/publication/indicateurs-de-lemploi-et-du-chomage-premier-trimestre-2021>

<sup>3</sup> Voir à ce sujet OCDE (2018).





Ce programme est financé par  
l'Union européenne



وزارة التشغيل والتكوين المهني  
Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle



Organisation  
internationale  
du Travail

- OS 1 – Mettre progressivement en place des cadres stratégiques, législatifs, institutionnels et réglementaires en matière de migration légale et de mobilité, en particulier ceux qui visent à renforcer les droits des travailleurs migrants et à combattre le travail forcé, le travail des enfants et l’esclavage;
- OS 2 – Améliorer les mécanismes d’évaluation, de certification, de validation et de reconnaissance des compétences et des qualifications des migrants;
- OS 3 – Améliorer les connaissances et la gestion des données en matière de migration légale et de mobilité;
- OS 4– Établir et/ou améliorer des dispositifs de mobilité (mis en œuvre par la GIZ et Enabel);
- OS 5– Améliorer la coopération entre les parties prenantes concernées en matière de migration légale et de mobilité, y compris le placement.

Le projet est aligné sur les cadres stratégiques existants à l’échelle mondiale (Objectifs de développement durable, Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières) et régionale (Cadre de politique migratoire et plan d’action de l’Union africaine pour 2018-2030).

En 2020 et suite à une demande de la part de la Direction générale du placement à l’étranger et de la main d’œuvre étrangère (DGPEMOE), le Bureau international du Travail (BIT) à travers son projet THAMM a initié un appui technique pour développer un document stratégique en matière d’emploi à l’international. Un processus consultatif et inclusif basé sur le tripartisme a été mené en collaboration avec le Ministère chargé de l’emploi, pour élaborer une Stratégie nationale de l’emploi à l’international et de protection des droits des travailleurs migrants (SNEI) – validée dans le cadre d’un atelier de restitution technique avec les parties prenantes en février 2021-.

Cette SNEI s’inscrit dans la mouvance de plusieurs initiatives, mesures, et actions menées à l’échelle nationale qui sont traductrices, à la fois, des choix politiques nationaux en la matière et des engagements à l’égard de la communauté internationale. Elle plaide pour la promotion d’une émigration de travail régulière et protégée, et pour l’adoption d’une nouvelle approche d’emploi à l’international, mobilisatrice d’institutions efficaces, ouvertes à la coopération et au partenariat et ancrées dans une démarche consultative et inclusive.

La SNEI s’articule autour des axes suivants :

- Axe 1 : Une gouvernance efficace du marché du travail à l’international
- Axe 2 : Un système d’information et de veille intégrant les impératifs évolutifs du marché du travail national et international, ainsi que ceux d’une coopération internationale, permettant une gestion optimale de l’emploi à l’international
- Axe 3 : Un système de formation structurant un capital humain, adapté aux besoins du marché du travail international et aux différentes phases du processus migratoire
- Axe 4 : Un système d’intermédiation et de placement à l’international efficace
- Axe 5 : Une SNEI au service du développement économique et social du pays

La concrétisation de ce choix stratégique, et notamment de l’Axe 3, oriente les politiques publiques vers un milieu professionnel et social qui valorise la formation professionnelle et les compétences acquises et joue un rôle de veille pour promouvoir des emplois décents.

En effet, en référence à l’article premier de la loi n°10 de l’année 2008 « *La formation professionnelle est l’une des principales composantes du dispositif national de préparation des ressources humaines et l’un des leviers du développement. La formation professionnelle a pour but, en complémentarité et en synergie avec les secteurs de l’éducation, de l’enseignement supérieur et de l’emploi, de qualifier les demandeurs de formation sur les plans professionnel, social et culturel ; de développer les capacités*





Ce programme est financé par  
l'Union européenne



وزارة التشغيل والتكوين المهني  
Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle



Organisation  
internationale  
du Travail

*professionnelles des travailleurs et de doter l'entreprise économique des moyens d'améliorer sa productivité et d'accroître sa compétitivité ».*

Dans ce contexte et suite à une première série d'ateliers de sensibilisation et de travail sur l'intégration de la dimension migration de travail dans les politiques publiques et d'opérationnalisation de la SNEI, organisée du 24 au 26 Mars 2021, l'un des trois thèmes débattus était « *La migration du travail à l'international et la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et l'éducation* ». L'échange autour de ce thème a permis d'identifier un certain nombre d'actions et de propositions pour assurer l'intégration de la dimension migration de main d'œuvre dans le domaine de la formation professionnelle.

C'est dans la continuité des travaux de ce premier atelier et en réponse à la recommandation du comité de pilotage national du programme THAMM lors de la réunion organisée le 21 Mai 2021, que le programme THAMM conduit une étude portant sur l'intégration de la dimension migration de travail dans la politique nationale de formation professionnelle.

Une première réunion de lancement de cette étude a eu lieu au siège du MEFP le 10 mars 2022.

Un premier atelier de présentation, de discussion et de validation de la méthodologie proposée pour la conduite de cette étude est prévu le vendredi 01 Avril 2022.

## II. Objectif de l'atelier

---

L'objectif général de cet atelier est de consolider l'approche participative avec l'ensemble des parties prenantes, sur la méthodologie à adopter pour développer l'étude sur ***l'intégration de la dimension migration de travail dans la politique nationale de formation professionnelle***.

Il s'agit de réfléchir collectivement ***aux meilleures pratiques issues des partenaires publics et privés en lien avec la formation professionnelle et la migration de main d'œuvre, de s'adosser sur les recommandations des premières entrevues réalisées, afin de valider l'approche méthodologique proposée et délimiter l'étendue de l'étude entamée***.

## III. Méthodologie et résultats attendus

---

L'atelier consiste à présenter et expliquer la méthodologie à adopter pour mener la présente étude. Il s'agit en particulier d'explicitier en détail le plan de travail (tâches et activités) à faire pour répondre aux termes de référence et atteindre l'objectif escompté en matière d'intégration de la dimension de migration de travail dans la politique nationale de formation professionnelle.

Une liste des acteurs nationaux et internationaux intervenant dans la formation professionnelle (publics et privés) en relation avec la migration de travail, qui seront interviewés sera présentée. De même, les guides d'entretien à utiliser lors de ces interviews seront également soumis pour approbation lors de cette réunion.

Quelques expériences d'opérations structurées de migration menées en Tunisie seront présentées à titre d'illustration afin d'en faire ressortir les principaux enseignements. Les participant-e-s seront invités à affiner et compléter l'état des lieux à travers une restitution sous forme d'analyse SWOT, des points forts et faibles du système de la FP quant à l'intégration de la dimension de migration de travail et d'identifier les menaces et opportunités en lien avec la migration de la main d'œuvre, en particulier les aspects législatifs, règlementaires, gouvernance, cursus de formation. Enfin, quelques problématiques en lien avec l'objet de l'étude seront présentées et les participants seront appelés à émettre des propositions à débattre et à approfondir au cours de l'étude.





Ce programme est financé par  
l'Union européenne



وزارة التشغيل والتكوين المهني  
Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle



Organisation  
internationale  
du Travail

Une approche participative et inclusive sera mise en œuvre afin d'aboutir à la consolidation de l'approche méthodologique proposée.

L'atelier se déroulera en mode présentiel. Un lien TEAMS sera mis à la disposition des participants en ligne.

#### IV. Public cible :

---

L'atelier est destiné à réunir des représentants des institutions gouvernementales, des organismes non-gouvernementaux, des partenaires sociaux et du secteur privé.

Il s'agit notamment de :

- La direction générale de placement à l'étranger et de la main d'œuvre étrangère (DGPEMOE)
- La direction générale du développement de la formation professionnelle
- La direction générale des demandeurs de formation
- La direction générale de l'inspection pédagogique
- La direction de l'évaluation et de la qualité de formation professionnelle
- L'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI)
- L'agence tunisienne de la formation professionnelle (ATFP)
- Le centre national de formation de formateurs et d'ingénierie de formation (CENAFFIF)
- L'agence tunisienne de la coopération technique (ATCT)
- L'agence de vulgarisation et de formation agricole (AVFA)
- L'observatoire national des emplois et des qualifications (ONEQ)
- Ministère des Affaires Sociales (MAS) :
  - L'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE)
  - L'Observatoire national de la migration (ONM)
- L'office national du tourisme tunisien (ONTT)
- Les partenaires sociaux (UTICA et UGTT)
- Des centres de formation professionnelle publics
- Les représentants du système des nations unies, de la coopération bilatérale et multilatérale et des bailleurs de fonds (OIM, GIZ, Enabel, OFII, DUE, AICS, ETF)

#### V. Date & Lieu

---

L'atelier est prévu le vendredi 01 Avril 2022, à l'hôtel NOVOTEL à Tunis.

**Pour les participations en ligne**, le lien ci-après est mis à disposition :

[Atelier MT et FP-THAMM](#)





Ce programme est financé par  
l'Union européenne



وزارة التشغيل والتكوين المهني  
Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle



Organisation  
internationale  
du Travail

## VI. Agenda (version préliminaire)

Vendredi 01 Avril 2022	
<b>HORAIRES</b>	
09 : 30 – 10 :00	Accueil et enregistrement des participants
10 : 00 – 10 : 15	<b>Séance d'ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Ahmed MESSAOUDI, DGPEMOE, Chef de file THAMM</li> <li>• Mme Aurélia SEGATTI, Conseillère Technique Principale THAMM, OIT</li> </ul>
10 : 15 – 12 :30	<b>Séance principale :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contexte et approche méthodologique de l'étude,</b> M. Ali Chelbi, consultant principal ACC</li> <li>• <b>Expériences d'opérations structurées de formation professionnelle et de migration de main d'œuvre menées en Tunisie et enseignements tirés</b></li> <li>• <b>Discussions et échanges</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Enrichissement de l'analyse SWOT</i></li> <li>• <i>Eléments de réponse aux principales problématiques posées</i></li> <li>• <i>Autres</i></li> </ul> </li> </ul>
12 : 30	<b>Synthèse et Clôture</b>

